

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 10 février 2022 à 18h30, à la Mairie de Coisy, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude DEFLESSELLE, Maire de Coisy.

Présents : Claude DEFLESSELLE, Annie DA COSTA, Rose-Marie LESCOT, Thierry SAGUEZ, Philippe BERNARD, Annick SAGUEZ, Jennifer VAILLANT, Florent PECQUERY, Sandrine LETIERCE, Frédéric NARDELLO, Cédric BELLEGUEULLE

Absents excusés : x

Annie DA COSTA a été nommée secrétaire de séance.

Vœux : Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux aux conseillers municipaux suite à l'annulation de la cérémonie traditionnelle des vœux dû à la pandémie.

SOMME NUMERIQUE

Le syndicat mixte Somme Numérique accompagne la commune dans son obligation de dématérialisation des flux comptables grâce à des outils mutualisés lui permettant de bénéficier de tarifs avantageux, notamment auprès de l'éditeur du logiciel de gestion comptable.

Tenant compte de l'évolution des demandes et souhaitant pérenniser et renforcer cette offre de service, le comité syndical de Somme Numérique a adopté une Charte de fonctionnement du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables précisant son contenu et instituant une contribution annuelle.

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier des outils mutualisés proposés par le syndicat mixte Somme Numérique ;

Le conseil Approuve la Charte de fonctionnement du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables de Somme Numérique et autorise son Maire à la signer.

TARIFS SALLE SOCIOCULTURELLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la salle socioculturelle « La RéCréation » peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs habitant Coisy qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général.

Néanmoins, il est nécessaire de prendre une délibération pour fixer les tarifs :

	Journée	Weekend (Du vendredi soir au lundi matin)
Particulier habitant Coisy uniquement		200€ tout compris
Caution : 600€ comprenant la dégradation matérielle et le ménage Acompte à verser de 100€ (encaisser uniquement si annulation de la réservation)		
Association l'Arche	100€	
Associations de Coisy CCTNP RPC de Beauvoir		Gratuit

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

- D'accepter les propositions tels qu'énoncées

- D'appliquer les tarifs énoncés ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire de signer les contrats de réservations

SOLUTIONS CITOYENNES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour renouveler la convention avec l'organisme « Solutions citoyennes » concernant la RGPD.

Après délibération, le conseil municipal approuve la convention et demande à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires.

EOLIENNES RUBEMPRE

Le Maire informe que par arrêté préfectoral du 23 novembre 2021, une enquête publique menée est relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par les Vents de la Plaine Picarde en vue d'implanter un parc éolien comprenant 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur la commune de Rubempré.

Les risques et inconvénients du projet sont sources d'impact pour les 28 communes suivantes : RUBEMPRÉ, ALLONVILLE, BAVELINCOURT, BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE, BEAUQUESNE, BEAUVAL, BERTANGLES, CANDAS, CARDONNETTE, COISY, CONTAY, FLESSELLES, HÉRISSART, LA VICOIGNE, MIRVAUX, MOLLIEUS-AU-BOIS, MONTIGNY-SUR-L'HALLUE, MONTONVILLERS, NAOURS, PIERREGOT, POULAINVILLE, PUCHEVILLERS, RAINCHEVAL, RAINNEVILLE, SAINT-GRATIEN, TALMAS, TOUTENCOURT et VILLERS-BOCAGE.

En tant que commune concernée par le projet, le Conseil municipal de RUBEMPRE a formulé un avis défavorable. Considérant les éléments, le Maire invite l'assemblée à formuler un avis sur ce projet.

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2021 relatif à l'enquête publique, Considérant l'avis défavorable du Conseil municipal de la commune de RUBEMPRE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale liée au projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de RUBEMPRE.

INFOS DIVERSES

Vente des maisons : Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que l'agent immobilier du notaire de Villers-Bocage est intéressé par l'achat des maisons au prix de 360 000€. Il conserve les locataires actuels. Les conseillers demandent à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires pour vendre rapidement les biens.

Bilan des travaux

- Salle socioculturelle : Monsieur le Maire indique que des travaux de finitions seront « faits » la semaine prochaine. Le conseil municipal profite de ce bilan pour décider de la « date » d'inauguration soit fin juin début juillet, après les élections.
- Voirie : Les travaux des rues des peupliers et de Perriot sont terminés. Cependant, certains poteaux d'Orange ne sont pas retirés car soi-disant des fils électriques sont encore présents alors que l'installation n'ait plus de sous-tension depuis 6 mois.
- Vidéosurveillance : Est en fonction depuis la semaine dernière. Néanmoins des interventions sont programmées pour les derniers réglages informatiques.

Objectifs 2022 : Le Maire avait demandé à la dernière réunion du conseil municipal, des idées pour l'année 2022. Après discussion, les projets sur l'année et les années suivantes sont :

- L'éclairage public en LED
- Aménagement de trottoirs dans le village
- Achat d'un tracteur pour l'agent communal
- Entretien et fleurissement du village
- Création d'un foyer pour tous

La séance s'est clôturée à 20h30.

Annie DA COSTA

